

Chapitre 1 : les valeurs, les principes et les symboles de la République française.

Une République : type de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par un ou des représentants désignés par le peuple.

Un symbole : un élément qui représente une idée, une valeur.

Un principe : une règle de fonctionnement, une idée qui va guider l'action.

Une valeur : ce qui est jugé comme vrai, bon, recevable par un groupe (une société), à un moment donné.

I- La Constitution définit les valeurs et les principes de la République française.

Actuellement, nous vivons sous la (Ve) 5^e République : c'est-à-dire qu'aujourd'hui la Constitution en place est la 5^e. Cette Constitution a été mise en place en 1958.

A-La Constitution donne les valeurs qui guident le fonctionnement de la République

coller le poly

=> le poly sert de cours.

B- La laïcité, un principe important pour le vivre-ensemble.

Coller le poly

Pourquoi peut-on dire que la laïcité est un principe important de la Rep ?

La laïcité, c'est la liberté, mais c'est aussi l'égalité entre les citoyens, quelle que soit leur croyance. C'est à l'État de veiller, dans les relations avec les cultes, à ce que tous puissent s'exprimer. (...) La laïcité est donc à l'avant-garde du combat contre les discriminations. Mais la laïcité, c'est aussi et surtout la fraternité. Parce qu'elle reconnaît et respecte les différences culturelles, spirituelles, religieuses, elle a aussi pour mission de créer les conditions permettant à tous de vivre ensemble dans le respect réciproque et l'attachement commun à un certain nombre de valeurs.

Bernard Stasi, Président de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, 2003.

3. La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. (...)

7. La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

La nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République

9. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons (...).

13. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

6 La charte de la laïcité à l'École (2013, extraits)

de la République française (documents 1 et 2) ?

La laïcité est un principe important car elle permet d'appliquer toutes les valeurs de la République.

L'Ecole est organisée par la République : elle est donc aussi laïque.

Analyser un texte juridique : une loi à l'origine de la laïcité

Nature du texte officiel : loi, décret, arrêté, etc.

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État

Article 1 :

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes¹ sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 :

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Article 12 :

Les édifices qui (...) servent à l'exercice public des cultes (cathédrales, églises, temples, synagogues...) sont et demeurent propriétés de l'État, des départements et des communes.

1. Culte : synonyme ici de religion.

Date : elle permet de comprendre le contexte historique.

La loi est conforme à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 :
« Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Article : c'est un paragraphe thématique numéroté.

FICHE MÉTHODE

A. Lire et identifier

1. Identifier la nature du texte juridique (Convention internationale, loi, décret, arrêté municipal, etc.)
2. Indiquer sa date et son contexte.
3. Comprendre quel est son sujet.

B. Sélectionner les informations

4. Relever le thème de chaque article.
5. Classer les informations.

C. Expliquer pour donner du sens

6. Identifier les valeurs de la République auquel le texte juridique fait référence.
7. Mesurer ce que signifie ce texte pour la République et pour les personnes.

QUESTIONS

A. Lire et identifier

1. Quelle est la nature de ce texte ?
2. De quand date-t-il ?
3. Quelle décision est prise par cette loi ?

B. Sélectionner les informations

4. Quelle est l'idée essentielle de chacun des articles ?
5. Quel article énonce un principe général de la République ? Quels articles évoquent les relations matérielles entre l'État et les Églises ?

C. Expliquer pour donner du sens

6. Quelles libertés fondamentales sont proclamées ?
7. Quelles garanties ce texte apporte-t-il en France à ceux qui pratiquent une religion et à ceux qui n'en pratiquent pas ? Dans le domaine des religions, quelle est la charge financière de la République ?

4-L'article 1 réaffirme les libertés dans le domaine de la religion

L'article 2 prévoit qu'il n'y a plus de lien entre l'Etat et l'une ou l'autre des religions existantes : il n'y a pas de religion officielle en France.

L'article 12 fait de l'Etat le propriétaire des bâtiments utilisés pour le culte existant.

5-L'article 2 affirme la laïcité. Le 12 parle des relations matérielles entre l'Etat et les Eglises.

6- les libertés liées à la religion

7- La laïcité permet l'égalité entre croyants et athées, et entre les croyants de toutes les religions.

II- Les symboles de la République sont le fruit de son histoire.

A- Quels sont ces symboles?

(poly)

Les symboles de la République française

Consigne :

Quand ont été adoptés les symboles utilisés aujourd'hui en France ?
A quelles occasions, où sont-ils utilisés ? Quelles valeurs ces symboles
représentent-ils ?



La Marseillaise= l'hymne national

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville, le "Chant de guerre pour l'armée du Rhin". Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795. Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et Berlioz en élabore une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle. La IIIème République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une "version officielle" est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission. Les Constitutions de 1946 et 1958 ont réaffirmé sa position d'hymne national. Elle est aujourd'hui jouée lors des manifestations officielles. Elle célèbre la fraternité des Français, soudés par un combat commun pour la conquête de leur liberté.

Le drapeau tricolore

Emblème national de la Vème République (constitutions de 1946 et 1958), le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics; il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.

(valeurs du drapeau : égalité et fraternité)

La devise

Héritage du siècle des Lumières, la devise "Liberté, Égalité, Fraternité" est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finit par s'imposer sous la IIIème République. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national. La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. On la trouve sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.

Marianne

Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent sous la Révolution française. La République est personnifiée sous les traits d'une femme qui reprend l'idée de la "mère patrie". L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Prénom très répandu au XVIIIème siècle, Marie-Anne représentait le peuple. Mais les contre-révolutionnaires ont également appelé ainsi, par dérision, la République. Symbole de liberté, le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis en Grèce et à Rome. Un bonnet de ce type coiffait aussi les marins et les galériens de la Méditerranée et aurait été repris par les révolutionnaires venus du Midi. Aujourd'hui, Marianne a pu prendre le visage d'actrices célèbres. Son buste siège dans toutes les mairies de France. Elle figure également sur des objets de très large diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres-poste.

Le 14 juillet (= la fête nationale)

Cette date est la fête nationale depuis 1880 (III^{ème} République). On commémore à la fois la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Elle comporte un caractère patriotique et militaire mais est aussi le symbole de l'union du peuple.(= la fraternité)

Les symboles de la République sont fixés par la Constitution. Ils ont pour la plupart été choisis sous la 3^e République, à la fin du 19^e siècle. Ils ont été inventés ou composés pendant la Révolution française. La Révolution française est en effet un moment fondateur pour la République : c'est la 1^{ère} fois que la France est une république (en 1792) et c'est le moment où les 3 valeurs de la République sont affirmées. Les symboles servent à rendre visibles, au quotidien, les valeurs de la République.

B-La Marseillaise peut-elle être critiquée ?

Lors de matchs de foot de l'équipe de France, la Marseillaise a été à plusieurs reprises sifflée. Une loi a alors été votée qui punit les « outrages à symboles nationaux », car cet acte a été vu comme un manque de respect. Ne peut-on jamais critiquer l'hymne national ?

(coller les polys HDA)

I. Présentation de l'œuvre

Titre :	<i>La Marseillaise de la Paix</i>
Auteur (nom + informations permettant de comprendre le choix du thème de l'œuvre) :	Musique de Rouget de Lisle Paroles par une classe Interprétation par le groupe Chanson Plus Bifluroée Groupe satirique et humoristique spécialisé dans le détournement de chansons connus dont ils modifient les paroles.
Date de réalisation :	Paroles écrites fin 19 ^e , album de 2009 « LA PLUS FOLLE HISTOIRE DE LA CHANSON...De la préhistoire au slam »
Lieu de conservation	////////
Dimension, matériau, technique	Morceau de 1'12.
Forme /Style/genre/mouvement artistique	Chanson humoristique, détournement

II. Description

Quel est le thème ?

La paix, la fraternité, construire un futur pacifique

Organisation, composition

- Couplet/refrain, plus court que la version originelle, plus long que la version utilisée lors des manifestations officielles.

Les paroles prennent le contre-pied de la version officielle : Rouget de Lisle appelle à prendre les armes et se battre, cette version appelle au contraire à déposer les armes : des mots sont repris mais le sens est opposé.

- la musique : c'est la partition de Rouget de Lisle, mais on entend surtout de la guitare, qui fait penser à un chant de Noël. = musique calme, douce.

I. **Analyse** /interprétation

Quel est le message de cette œuvre ?

C'est un chant **pacifiste** qui dénonce donc la guerre et le côté guerrier de *La Marseillaise* originelle.

Mon avis sur cette œuvre :

chacun mets le sien !

II. Présentation de l'œuvre

Titre :	Echoes of France
Auteur (nom + informations permettant de comprendre le choix du thème de l'œuvre) :	Django Reinhard(guitare) et Stéphane Grapelli (violon), appartiennent au Quintet du Hot Club de France
Date de réalisation :	1946 (enregistrement)
Lieu de conservation	///// 1 ^{er} enregistrement détruit
Dimension, matériau, technique / durée,	2'45
Forme /Style/genre/mouvement artistique	Jazz manouche

III. Description

Quel est le thème ?

Reprise improvisée de *la Marseillaise*

Organisation, composition

-guitare, contrebasse, et violon

- intro : thème de *La M.* puis break puis thème puis improvisation de la guitare.

Pas de paroles, version entièrement musicale.

- musique triste quand le thème est joué, mais dansante et plus gaie sur l'improvisation.

- le côté jazz est donné par les instruments et le tempo enlevé (rapide)

IV. Analyse /interprétation

Quel est le message de cette œuvre ?

Fêter la Libération de la France après la Seconde Guerre Mondiale.

Chant d'allégresse pour fêter la liberté.

Mise en perspective : Je compare cette œuvre à d'autres du même auteur? Sur le même thème ?

Version sans parole : c'est l'orchestration et la mélodie qui sont modifiées ici, alors que Chanson Plus Bifluorée détournait les paroles.

Les deux versions ont comme point commun d'abandonner l'aspect guerrier et militaire de l'hymne, mais la 1^{ere} transforme le message et la seconde garde le message de liberté et l'amplifie.

Le jazz est un genre musical de liberté/ou libération des contraintes de la partition car l'improvisation y tient une place importante.

Mon avis sur cette œuvre :

chacun donne le sien en disant pourquoi !

Présentation de l'œuvre

Titre :	<i>Aux armes et caetera</i>
Auteur (nom + informations permettant de comprendre le choix du thème de l'œuvre) :	Serge Gainsbourg (1928-1991), compositeur, chanteur, réputation d'être provocateur. Variété avec différentes influences, ici le reggae.
Date de réalisation :	1979
Lieu de conservation	////album : éponyme (même titre que la chanson)
Dimension, matériau, technique / durée,	2'39
Forme /Style/genre/mouvement artistique	Reggae : style qui vient de Jamaïque, mélange de soul, blues, jazz, musiques africaine, caribéenne et même occidentale.

V. Description

Quel est le thème ?

Un détournement de La Marseillaise

Organisation, composition

Les couplets sont ceux de Rouget de Lisle mais il n'a gardé que les deux premiers mots du refrain qu'il a abrégé et remplacé par « etc ».

La musique est un arrangement reggae : la mélodie est dansante, à contretemps. On entend beaucoup les percussions. Gainsbourg est accompagné par des choristes, qui sont celles de Bob Marley. Le tempo est plus lent que dans la version officielle.

VI. Analyse /interprétation

Quel est le message de cette œuvre ?

Gainsbourg réinterprète *la Marseillaise* en gardant l'idée de révolte (le reggae est une musique de révolte) mais pacifique : il critique le côté guerrier et violent de l'hymne national.

Cette chanson a fait scandale car on a considéré que Gainsbourg s'attaquait à l'hymne français.

Mise en perspective : Je compare cette œuvre à d'autres du même auteur? Sur le même thème ?

- Points communs avec les autres détournements : tous sont pacifiques. Les 3 versions critiquent le côté violent, sanglant de l'hymne. LA version de Reinhardt et celle de Gainsbourg ont toutes les 2 fait scandale.

- différences : les interprétations sont différentes : on change les paroles, l'orchestration ou les 2.

Mon avis sur cette œuvre :

Conclusion : La loi punit les outrages à l'hymne national, c'est-à-dire les actes d'irrespect. Par contre, les artistes peuvent critiquer l'hymne dans leurs créations. Nos trois exemples critiquent la même chose : l'aspect sanglant et violent de l'hymne français, qui se justifiait dans le contexte de la Révolution, mais que beaucoup voudraient remplacer aujourd'hui par un appel à la paix et à la fraternité.

Conclusion du chapitre

Les valeurs et les principes sont des points communs : ils sont choisis pour réunir les Français. Les symboles officiels ont été institués pour rendre les valeurs de la République plus concrètes et plus faciles à comprendre et appliquer.